

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 8 octobre 2010

Présents : CANTAREL, CREUSOT, POUMEYROL A, DUPLOUY, BUFFAMENE, POUMEYROL M.

Absents : ROSAY, CANET, PIC, BARRE, ROUSSILHE.

Procurations : CANET à CREUSOT - PIC A CANTAREL – ROUSSILHE à POUMEYROL

Début : 14 heures

1 –Délibération est prise pour donner pouvoir à Mr le Maire de signer la Convention Fonds de Concours Travaux salle des fêtes avec la Communauté de Communes

2 –Délibération est prise pour virements de crédits (opération d'ordre Tracteur)

3 - 4 – 5 - Délibérations sont prises pour divers virements de crédits

6 – Délibération est prise pour contracter un emprunt de 10.000 euros pour des travaux d'adduction d'eau potable (secteur du Mespoulet) au Crédit Agricole Durée 12 ans, au taux de 2,81 %

7 – Délibération est prise pour le versement des indemnités à Monsieur le GUEGAN Gilles, Receveur à BRETENOUX

8 – Délibération est prise pour sortir de l'actif l'ancien groupe électrogène

9 Délibération est prise pour la signature de la convention d'EPIDOR pour classer le bassin de la vallée de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve mondiale de Biosphère.

DIVERS :

- Salle des fêtes : avancement normal des travaux

- Mairie : les employés du SMIVU viendront début novembre pour couler une chape et poser le carrelage dans la pièce destinée à servir de WC., et pour la finition du local au château d'eau de la Cité.

- le « tape-cul » de la cité va être enlevé pour des raisons de sécurité.

- TNT : A partir du 13 octobre 2010 : Les téléspectateurs qui ne seront pas équipés pour la télévision numérique n'auront plus accès aux programmes en clair de canal +

A partir du 8 novembre 2010 : Les téléspectateurs qui ne seront pas équipés pour la télévision numérique n'auront plus accès à aucune chaîne.

- Un courrier va être envoyé à la DDASS suite à la réclamation de Mme ACHAIA concernant la maison LABROUSSE

- Noms des rues : vous pouvez consulter la liste en mairie.

- Une lettre va être envoyée à la SNCF pour demander l'entretien de la voie-ferrée (traversée du village)

- Un arrêté va être pris afin de lutter contre la divagation des chiens dans le village et pour faire respecter la propreté des rues et des lieux publics.

- Discussion pour changer l'épaveuse

La séance est levée à 16 heures 30.